

COMMUNE DE CAPESTERRE (Gpe)

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

EXTRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL

MUNICIPAL en DATE DU 4 NOVEMBRE

1948

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

Avant de lever la séance le Président prend la parole pour inviter le Conseil à émettre un vote qui, il n'en doute pas, sera accueilli par la population avec la plus grande faveur. Il s'agit d'honorer un de ses doyens, qui en même temps un des citoyens les plus distingués de la commune par son travail, les fonctions qu'il a remplies, les services rendus à ses concitoyens et la grande dignité de sa vie privée. C'est M. Henri SIDAMBAROM, aujourd'hui âgé de 85 ans et qui après de brillantes études à l'externat des frères de PLOERMEL de Pointe-à-Pitre (le lycée n'existait pas encore) a été successivement employé de perception, Commis émérite de l'ancienne Direction de l'Intérieur de la Colonie de la Guadeloupe, détaché ensuite au Bureau Central de l'Immigrations à Basse-Terre.

Ayant cessé d'être fonctionnaire pour assurer la direction d'une importante maison de commerce à Pointe-à-Pitre, M. Henri SIDAMBAROM était élu Conseiller Municipal de cette ville aux élections de Juin 1897. Son passage à l'Hotel-de-Ville de notre principale cité a été marqué par de lumineux rapports au nom de la commission budgétaire et financière.

Rentré dans sa commune natale où il s'installait définitivement, M. SIDAMBAROM devrait, après de retentissants débats, portant lui-même la parole, faire maintenir le droit de vote des fils d'indous nés à la Guadeloupe qu'on voulait alors leur contester. Entre temps il fondait la Société "L'OBOLE DES TRAVAILLEURS" la première organisation mutualiste de la commune, qui existe encore.

Enfin il était réservé à M. SIDAMBAROM au soin de sa belle existence, de rendre un signalé service à l'administration locale, en acceptant de remplir les délicates fonctions de Juge de Paix du Canton? Tous s'accordent à reconnaître qu'il s'en est acquitté avec compétence et autorité.

C'est à ce grand citoyen qu'il s'agit de faire décerner la distinction si hautement méritée de la Légion d'Honneur.

Le Conseil écoute avec sympathie l'exposé du Maire et s'associe unanimement à lui pour demander au Gouvernement de la République de comprendre dans la prochaine promotion de notre grand ORDRE NATIONAL. M. Henri SIDAMBAROM .

.....

Pour extrait conforme
Le Maire,